

Hauteville-sur-Mer

« Il faut tout faire pour éviter un Xynthia bis »

L'érosion dunaire menace des habitations d'inondation, le long du littoral. L'Association syndicale autorisée, Vivre avec la mer, se bat pour empêcher les submersions marines.

Pourquoi ? Comment ?



Pierre-Marie Lamellière, président de l'ASA.

C'est quoi l'ASA Vivre avec la mer ?

L'Association syndicale autorisée (ASA) Vivre avec la mer regroupe des habitants d'Hauteville, Montmartin et Annoville, menacés par le risque de submersions marines. Hier matin, plus de 200 personnes se sont réunies pour faire le point sur une situation qui inquiète. « Les dunes ont reculé, il y a des brèches pour la mer, explique Monique Couteau, une Hautaise. Beaucoup de maisons en contrebas de la dune sont en danger. » L'ASA s'occupe d'un périmètre de 132 ha. « Cela représente 1 100 parcelles et 922 mandataires. »

Chacun verse une cotisation pour financer des actions avec les collectivités locales. Avec les tempêtes et les

grandes marées, la mer grignote les dunes et fragilise les digues. « Il faut protéger le littoral et nos biens », a rappelé le président, Pierre-Marie Lamellière.

Quelles solutions pour éviter les submersions marines ?

Grâce à un pécule de plus de 400 000 €, l'ASA investit aux côtés des municipalités. Au printemps, 38 000 € ont servi à consolider le pied de la digue d'Hauteville, par 10 000 m³ de sable. L'association souhaite, d'autre part, que l'enrochement soit renforcé sur la dune des Garennes, comme à l'été 2015. Par ailleurs, dans le cadre d'un Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), l'ASA et la communauté de communes veulent lancer une étude hydro-sédimentaire.

« Cela coûte 150 000 € et l'État peut financer 80 %. C'est impératif pour trouver des solutions. » Cette opération concernerait également les havres de la Vanlée et de Regnéville. « Il faut tout faire pour éviter un Xynthia bis », a lancé Eric de Lafourcade, président de la communauté de communes de Montmartin. **Je me suis rendu au ministère de l'Environnement, en juin, avec le député Stéphane Travert, afin que l'État dé-**



« Les dunes ont reculé, il y a des brèches pour la mer », explique Monique Couteau, une Hautaise.

bloque des fonds. » Deux à trois millions pourraient être nécessaires pour les travaux.

Que va changer la loi Gémapi ?

En janvier 2018, les intercommunalités devront assurer la compétence Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La future entité Coutances mer et bo-

cage devra intégrer cette donnée. Les 48 657 habitants du nouvel ensemble devront contribuer à l'effort. Reste à déterminer le montant des taxes et à savoir ce que deviendra l'ASA. Dissolution ou maintien, la réflexion est lancée.

Cyrille CALMETS.